

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Ecole élémentaire publique « Le Parc »  
Lunel (Hérault)**

**Note de Première Phase (NPP)**

N° 0340975A\_RNPP



## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

### **Déploiement national**

### **Ecole élémentaire publique « Le Parc » Lunel (Hérault)**

### **Note de Première Phase (NPP)**

N° 0340975A\_RNPP



	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteur</b>	Floriane SAUVAGE	Chargée de projet
<b>Vérificateur</b>	Maxime ELLUIN	Responsable du Service Etudes/Santé-Risques
<b>Approbateur</b>	Stéphane VIRCONDELET	Directeur Technique

## SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

### Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'école **élémentaire publique** « Le Parc » (ETS n° 0340975A) est située au 111, avenue de Lattre de Tassigny à Lunel (34), au sein d'un quartier à dominance résidentielle en partie Ouest du centre-ville de Lunel. Cette école accueille environ 260 enfants âgés de 6 à 11 ans.

Cette école, propriété de la ville de Lunel, s'étend sur une surface d'environ 3 900 m<sup>2</sup> qui comprend :

- cinq bâtiments :
  - o le bâtiment A, sur deux niveaux, sans sous-sol ni vide sanitaire, intégrant des salles de classe, des bureaux, une chaufferie gaz (ancienne chaufferie charbon) et une salle des maîtres,
  - o le bâtiment B, sur deux niveaux, sans sous-sol ni vide sanitaire, intégrant des salles d'accueil du « Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté » (RASED),
  - o le bâtiment C, de plain-pied sur vide sanitaire non ventilé servant de local vélos et inaccessible aux élèves,
  - o le bâtiment D, de plain-pied sur vides sanitaires partiels et accueillant une salle multi-activités, un restaurant scolaire et des locaux associatifs indépendants de l'ETS,
  - o le bâtiment E, de plain-pied accueillant deux salles de classe,
- trois espaces extérieurs accessibles aux élèves, aucun d'entre eux ne comportant de sols découverts :
  - o une cour de récréation,
  - o une cour d'accès aux salles du RASED,
  - o un parc à vélo.

Au total 260 enfants, environ 23 personnels scolaires et pas logement de fonction.

Au cours de la visite il a été constaté l'absence de jardin pédagogique. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été relevé lors de la visite.

### Résultats des études historiques et documentaires

Cette école a été construite en contiguïté supposée d'un site recensé dans la base

de données BASIAS (n° LRO3400791), ce qui a motivé son inclusion dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique montre que l'ETS a été construit en 1865 sur une parcelle accueillant une habitation individuelle avec remise et jardin potager. A cette date, l'établissement correspondait à un collège communal. L'ETS est devenu l'Ecole du Parc dans les années 1970.

La parcelle voisine de l'école, localisée en contiguïté Nord-Est de l'ETS, a accueilli, à partir de 1959, une activité de récupération des métaux (site BASIAS n° LRO3400791), la date de fin d'activité de ce site n'est pas connue.

Un site BASIAS (LRO3402306) ayant exercé une activité de station-service à partir de 1973 (activité aujourd'hui terminée) a été recensé à 10 m au sud de l'ETS et un autre site BASIAS (LRO3401799) ayant une activité de carrosserie et de peinture, de 1972 à 1993, a été recensé à environ 100 m au nord de l'ETS. Aucune autre ancienne activité industrielle n'a été identifiée dans le proche environnement de l'ETS.

### **Résultats des études géologiques et hydrogéologiques**

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la nappe d'eau souterraine est peu profonde (environ 4 m de profondeur au droit du site). L'écoulement naturel de cette nappe s'effectue vers le Sud. L'école élémentaire est donc positionnée en latéral hydraulique de l'ancien ferrailleur (LRO3400791), en aval hydraulique de l'ancien atelier de carrosserie et peinture (LRO3401799) et en amont hydraulique de l'ancienne station-service (LRO3402306).

### **Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire**

S'agissant d'une école élémentaire, sans logement de fonction ni jardin pédagogique, deux scénarios d'exposition sont à considérer.

Un scénario d'exposition potentielle a été retenu :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant des sites BASIAS précités :

La contiguïté du site BASIAS n° LRO3400791 et la proximité de deux autres sites BASIAS recensés dans l'environnement de l'ETS (carrosserie-peinture et station-service) ne permettent pas de conclure à l'absence d'influence de ces sites BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'école élémentaire via un transfert de composés volatils dans les sols et/ou les eaux souterraines.

Le second scénario d'exposition n'est pas retenu :

- l'ingestion d'eau par les enfants :

Les réseaux d'eau potable alimentant l'ETS, ne traversant pas l'emprise du site BASIAS contigu, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau

du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiel n'a pas été considéré compte tenu de l'âge des enfants (6 à 11 ans) pour lequel le porté main-bouche n'est pas pertinent.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence des sites BASIAS présents dans l'environnement de l'ETS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement, nous proposons que l'école élémentaire publique « Le Parc » (n° 0340975A) **fasse l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Le programme d'investigations de Phase 2 concerne la qualité de l'air du sol sous les dalles des bâtiments A, B et E de l'ETS au droit de lieux d'accueil des élèves (salles de classe).

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**